

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°09 – DA du 26/09/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Conditions de mise en souterrain des réseaux d'Orange
de l'avenue de la libération à Frouard (Tranche 3)**

Par délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2018, la commune de Frouard et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont signé une convention portant sur le renouvellement urbain et social du quartier de la Penotte.

Cette convention comprend notamment l'aménagement de l'avenue de la Libération – tranche 3. Il est prévu également que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey assure la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement de voirie, la remise à neuf de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication.

La convention avec Orange encadre la pose coordonnée en souterrain des différents réseaux, réduisant ainsi les coûts, la gêne occasionnée et l'inesthétique de ces réseaux aériens. Toutefois, ces réseaux étant disposés uniquement sur appuis Orange, cette coordination n'est pas soumise à l'article 2224-35 du code général des collectivités territoriales et sera entièrement financée par la collectivité. La prise en

charge de ces travaux par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ne procure aucun avantage concurrentiel à Orange. Elle a pour but de répondre à un intérêt public communal, à savoir l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement visuel des habitants des communes.

Après réception de ces travaux, Orange adressera à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey un mémoire des dépenses pour un montant de 14 176 € TTC.

La participation financière de la commune de Frouard telle que prévue par les termes de la convention de renouvellement urbain et social du quartier de la Penotte comprend le coût de ces travaux.

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Après un avis soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée.

AUTORISE le Président à signer la convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC